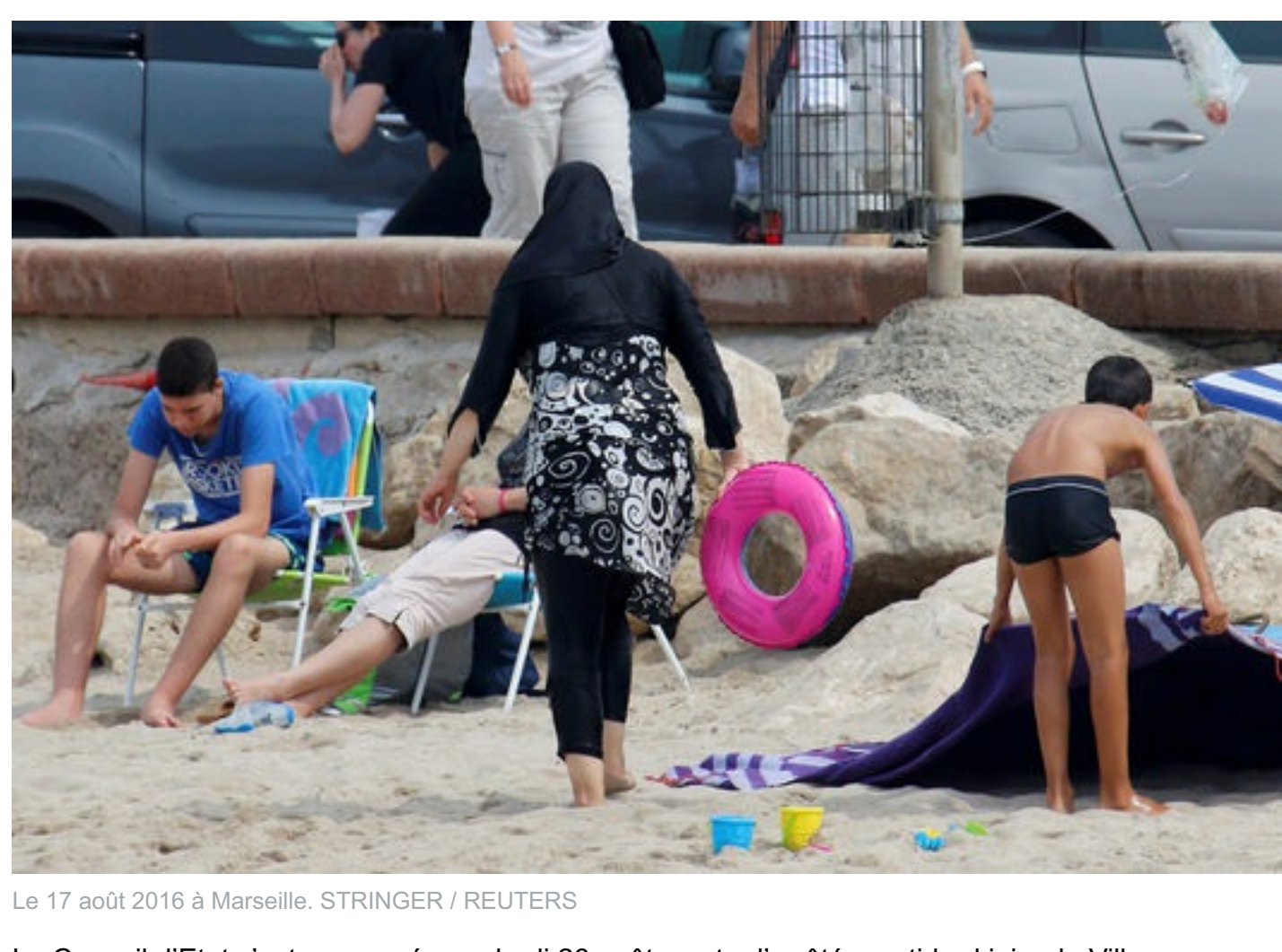


Le Conseil d'Etat suspend l'arrêté « anti-burkini » de Villeneuve-Loubet

LE MONDE | 26.08.2016 à 15h05 - Mis à jour le 26.08.2016 à 15h51



Le 17 août 2016 à Marseille. STRINGER / REUTERS

Le Conseil d'Etat s'est prononcé, vendredi 26 août, contre l'arrêté « anti-burkini » de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes). Un collège de trois juges examinait les requêtes déposées par la Ligue des droits de l'homme (LDH) et le Comité contre l'islamophobie en France (CCIF) contre une ordonnance en référé rendue le 22 août par des juges du tribunal administratif de Nice. Elle validait l'arrêté de la municipalité ([societe/article/2016/08/22/le-conseil-administratif-de-nice-valide-l-arrete-anti-burkini-de-villeneuve-loubet_4986457_3224.html](#)), donnant tort aux deux associations qui réclamaient son annulation en urgence.

Selon l'ordonnance du Conseil d'Etat du 26 août 2016, l'ordonnance du tribunal administratif de Nice est annulée et l'exécution de l'arrêté de Villeneuve-Loubet est suspendue. Dans cette commune, porter des vêtements religieux à la plage n'est donc plus interdit.

La décision du Conseil d'Etat concernant l'arrêté de Villeneuve-Loubet se veut un arrêt de principe. Il permet d'affirmer que, en cas de recours, les autres arrêtés pourront eux aussi cassés par la plus haute juridiction administrative française.

L'ordonnance du Conseil d'Etat précise également que « l'arrêté litigieux a ainsi porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle. »

Dans cette décision qui fera autorité pour toutes les juridictions administratives de France, le Conseil d'Etat rappelle à tous les maires qui ont invoqué le principe de laïcité qu'ils ne peuvent se fonder sur « d'autres considérations » que l'ordre public, « le bon accès au rivage, la sécurité de la baignade ainsi que l'hygiène et la décence » pour interdire l'accès aux plages.

>> Lire ci-dessous : l'ordonnance complète du Conseil d'Etat

Vive polémique

Une trentaine de communes avaient emboîté le pas aux villes de Cannes et de Villeneuve-Loubet pour faire interdire, sur la plage, les tenues qui sont regardées comme manifestant de manière ostensible une appartenance religieuse. Le tribunal administratif de Nice a également donné raison au maire de Cannes, le 13 août ([societe/article/2016/08/13/le-burkini-en-question-egres-l-interditi-sur-la-plage-de-cannes-valde_4982968_3224.html](#)). Cannes avait été la première mairie à avoir déposé un arrêté de ce type, le 28 juillet.

La multiplication des arrêtés contre les vêtements religieux à la plage a provoqué une vive polémique, alimentée par des témoignages et des images de femmes verbalisées alors qu'elles ne portaient pas la fameuse tenue de bain mais étaient habillées et coiffées d'un foulard sur la plage. Une série de photographies prises sur la plage de Nice, montrant une femme approchée par quatre policiers, a fait le tour du monde mercredi 24 août.

Lire aussi : [Indignation devant les photos d'une femme voilée contrôlée sur la plage à Nice](#) ([societe/article/2016/08/24/les-photos-d-une-femme-contrainte-d-enlever-son-voile-a-nice-suscitent-emoi-et-incomprehension_4987497_3224.html](#))

La prise de ces arrêtés a indigné la presse internationale ([intelligents/article/2016/08/18/les-arretes-anti-burkini-ont-ete-interdits-dans-les-communes-voisinees-dans-les-medias-etrangers_4985527_1653130.html](#)) et provoqué un débat dans la classe politique et jusqu'au sein du gouvernement. Mercredi 24 août, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a appelé à éviter que les arrêtés ne mènent à des « stigmatisations ». Le premier ministre, Manuel Valls, a répété jeudi sur RMC qu'il soutenait la décision des maires, jugeant que les verbalisations dressées dans les communes concernées ne constituaient pas une « dérive ».

Le même jour sur Europe 1, la ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem a critiqué la « prolifération » des arrêtés. A droite, l'ancien président Nicolas Sarkozy a déclaré dans une interview au *Figaro* ([societe/article/2016/08/24/sarkozy-mena-la-charge-contre-le-burkini_4987534_322448.html](#)) que « porter un burkini est un acte politique, militant, une provocation. Les femmes qui le portent testent la résistance de la République. »

Lire aussi : « Burkini » : Manuel Valls désavoue Najat Vallaud-Belkacem ([intelligents/article/2016/08/25/burkini-manuel-valls-desavoue-najat-vallaud-belkacem_4987566_1653130.html](#))